

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**  
**COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015**

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

| MEMBRES              | PRESENT OU REPRESENTE | EXCUSE | MEMBRES       | PRESENT OU REPRESENTE | EXCUSÉ |
|----------------------|-----------------------|--------|---------------|-----------------------|--------|
| MR MESQUIDA          | *                     |        | MR ROBIN      |                       | *      |
| MME PONS             | *                     |        | MR GALONNIER  | *                     |        |
| MME REBOUL           |                       | *      | MR BADENAS    | *                     |        |
| MR VIDAL             | *                     |        | MR SAUCEROTTE |                       | *      |
| MR FALIP             |                       | *      | MR LACOUCHE   | *                     |        |
| MME PASSIEUX         | *                     |        | MR LEMPEUREUR |                       | *      |
| MME GARCIN SAUDO     | *                     |        | MR BACOU      |                       | *      |
| MR GAUDY             | *                     |        | MR ZENON      |                       | *      |
| MR MORGGO            | *                     |        | MR MARCOS     |                       | *      |
| MR BARRAL            | *                     |        | MR TAILHADES  |                       | *      |
| MME FABRE DE ROUSSAC | *                     |        | MR TAUPIN     | *                     |        |
| MR FREY              | *                     |        | MR AFFRE      |                       | *      |
| MR BEC               | *                     |        | MR ADMANT     | *                     |        |
| MME DES GARETS       | *                     |        | MR AURIOL     |                       | *      |
| MME CAMOUS           | *                     |        | MR BARSSE     | *                     |        |
| MR CORBIERE          |                       | *      | MR BOLTZ      | *                     |        |
| MR MANOGIL           | *                     |        | MME CHAUDOIR  |                       | *      |
| MME ZENON            | *                     |        | MR COSTA      | *                     |        |
| MR BUENO             | *                     |        | MR HEY        |                       | *      |
| MR FARENC            |                       | *      | MR DURO       |                       | *      |
| MR SOULAGE           | *                     |        | MR LACAS      |                       | *      |
| MR GRANIER           |                       | *      | MR BOSHAGE    | *                     |        |
| MR BOSCH             | *                     |        |               |                       |        |

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| <b>OBJET :</b> | <b>COMPTE RENDU</b> |
|----------------|---------------------|

Début de séance : 16 heures.

**DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2015.**

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 19 mars 2015.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- Approuve ce compte rendu

**DELIBERATION N°2 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2015.**

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 12 juin 2015.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- Approuve ce compte rendu

**DELIBERATION N°3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE VOLUME PRELEVABLE ORB LIBRON**

Le SDAGE 2010-2015 a identifié les bassins de l'Orb et du Libron comme étant prioritaires vis-à-vis du déséquilibre quantitatif et nécessitant des actions relatives à la gestion quantitative pour l'atteinte du bon état.

En outre, les masses d'eau des « sables astiens de Valras-Agde » (FR\_DO\_224) et des « alluvions de l'Orb aval » (FR\_DO\_316) sont prioritaires pour la période 2010-2015 vis-à-vis du déficit quantitatif. Une étude de détermination des volumes maximum prélevables a été réalisée sur la nappe astienne.

Par ailleurs, les alluvions de l'Orb aval sont identifiées par le SDAGE comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable.

En conformité avec la circulaire du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation, les bassins en déficit quantitatif doivent faire l'objet d'une évaluation des **volumes maximum prélevables (VP), compatibles avec le maintien, en cours d'eau, d'un débit objectif d'étiage.**

La finalité est la mise en cohérence par les services de l'Etat des autorisations de prélèvements avec les volumes prélevables, après une étape de concertation avec l'ensemble des usagers et la mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

La détermination des volumes maximum prélevables passe essentiellement par la connaissance des usages et des ressources et l'évaluation des besoins des milieux aquatiques (débits biologiques) en différents points stratégiques des bassins.

Sur le bassin de l'Orb, l'étude de définition des débits d'étiage de référence (DER) portée par le SMVOL (GEI, 2010), fournit l'analyse du fonctionnement hydrologique à l'étiage (naturel et influencé), avec une approche en débits journaliers, le bilan des prélèvements, également en débits journaliers (période estivale) et la détermination des débits minimum biologiques.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron reprend et poursuit cette réflexion pour aboutir à la définition des volumes maximum prélevables mois par mois.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron comporte 4 phases.

|   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | <b>Bilan des prélèvements actuels et évaluation des besoins futurs</b>   | Analyse des prélèvements actuels et évaluation des besoins aux échéances 2020 et 2030 pour chaque type d'usages  |
| 2 | <b>Analyse du fonctionnement hydrologique</b>                            | Analyse du fonctionnement hydrologique influencé et reconstitution de l'hydrologie non influencée  |
| 3 | <b>Détermination des débits minimum biologiques</b>                      | Détermination des débits minimum biologiques et des DCR aux différents points stratégiques, pour Libron et Gravezon  |
| 4 | <b>Détermination des volumes prélevables et scénarios de répartition</b> | Détermination des volumes prélevables en chaque point de référence à partir des QMNA5 et des débits minimum biologiques puis définition des DOE ; construction et analyse de différents scénarios de partage de l'eau et d'optimisation des usages |

L'étude se présente en 2 tomes : Phases 1 et 2 dans un premier rapport, et phases 3 et 4 dans un second rapport.

**Cette étude a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL).** Elle a été suivie par un **Comité de pilotage** regroupant, outre le SMVOL, des représentants des services ou collectivités suivants :

|  |
|--|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse  |
| Direction Départementale du territoire et de la Mer (DDTM) de l'Hérault                              |
| Agence Régionale de Santé (ARS) de l'Hérault   |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon |
| ONEMA  |
| Chambre d'Agriculture de l'Hérault   |
| Conseil Général de l'Hérault   |
| Conseil Régional Languedoc-Roussillon  |
| Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)  |
| Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)  |

Le président présente les conclusions de l'étude volume prélevable Orb Libron.

**Le comité syndical prend acte de ces conclusions et convient de réfléchir, dès cet automne, aux suites à donner à cette réflexion.**

**DELIBERATION N°5: PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AMELIORATION DE LA FOURNITURE DE L'INFORMATION PLUVIOMETRIQUE - ETUDE**

Le SMVOL s'est engagé de longue date dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde convaincu de leur absolue nécessité pour sauvegarder les populations et réduire les dommages liés aux crues. Néanmoins, les premiers plans réalisés ont permis de mettre en évidence la difficulté de mise en œuvre des démarches anticipées sans une information précise et disponible en temps réel. Pour fiabiliser les PCS élaborés, le SMVOL a souhaité progresser sur les modalités de mise à disposition de l'information pluviométrique sur les communes à risques.

En septembre 2013, nous délibérons pour engager une étude permettant d'analyser les possibilités de fourniture de cette information, soit par l'amélioration du réseau de suivi télétransmis, soit par l'intermédiaire d'un service externalisé, soit par un scénario combiné, ces éléments devant ensuite être mis en débat au sein du Comité Syndical du SMVOL pour décider de leur mise en œuvre.

Le montant de cette étude était estimé à 50 000 € un autofinancement du Syndicat à hauteur de 40%. La subvention de l'Etat initialement prévu à 40%, n'a en fait été que de 25%, ramenant la part d'autofinancement du Syndicat à 55%.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- décide de renoncer à l'engagement de cette étude dans ces conditions financières.

**DELIBERATION N°6: CONTRAT DE RENATURATION DU BITOULET. CONVENTION CADRE**

Le président présente le projet de contrat de renaturation du Bitoulet. Convention cadre

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- autorise le président à signer la convention cadre.

Fin de séance : 17 heures 30

Béziers, le 10 juillet 2015

**Le Président  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Jean Noël BADENAS**